



Sommaire

page 4



Connaissance & gestion des espèces

La bioacoustique : un outil d'avenir pour le suivi et la gestion des espèces animales

L'exploitation des signaux acoustiques permet d'obtenir des informations en quantité et qualité inégalées sur les animaux qui les émettent. Cela est particulièrement intéressant lorsque ces animaux sont difficiles d'accès. Au travers d'exemples concrets, étudiés en partenariat avec l'ONCFS ou pris dans la littérature, cet article expose les principales applications et utilisations de la bioacoustique pour la gestion et la conservation des espèces animales.

F. SÈBE

page 8



Connaissance & gestion des habitats

La connaissance du régime alimentaire du cerf et du chevreuil, une clé pour gérer la relation forêt-cervidés

La connaissance de l'utilisation des ressources par les cervidés fournit de nombreux éléments techniques utiles pour gérer les habitats forestiers qui les abritent. Les résultats de la présente étude, menée simultanément sur le cerf et le chevreuil, permettent ainsi d'envisager des méthodes de gestion intégrée visant, à l'échelle du massif forestier, l'augmentation et la régularisation dans le temps de la capacité d'accueil du milieu et, à l'échelle de l'unité de régénération, la réduction de la sensibilité des semis naturels ou artificiels à l'abrutissement.

S. SAÏD, E. RICHARD, D. STORMS, J.-L. HAMANN

page 13



Dossier Enquête nationale 2007-2008

La situation du petit gibier sédentaire de plaine en France - p.14

Une enquête a été menée auprès des fédérations départementales des chasseurs et des services départementaux de l'ONCFS à l'échelle nationale pour évaluer le statut des populations de perdrix grise (p.19), perdrix rouge (p.25), faisán (p.29), lièvre (p.33) et lapin (p.36). Ce dossier présente le bilan des données recueillies sur leur aire de répartition, leur niveau d'abondance, leur évolution récente et leur gestion cynégétique.



Le point sur la limitation des espèces régulables - p.39

Dans le cadre de cette même enquête, des informations sur les prélèvements de certaines espèces prédatrices ont été demandées au niveau départemental. Étaient concernés : le renard, la fouine, la martre, le putois, la belette, la corneille noire et la pie bavarde. Les résultats concernant les prélèvements par piégeage sont présentés et comparés avec ceux de la précédente enquête 1997-1998.



Le dossier présenté dans ce numéro a été réalisé en co-rédaction avec Elisabeth Bro, qui a coordonné la réalisation de l'enquête.



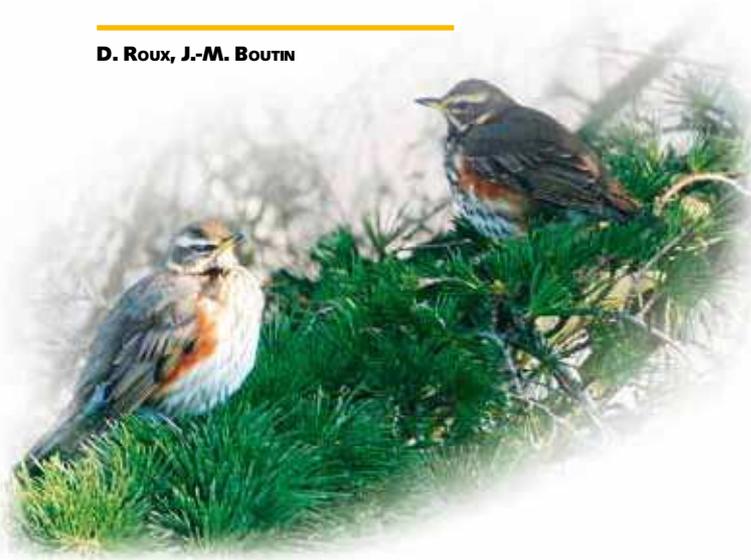


L'alimentation des grands turridés en automne-hiver dans le Sud-Est de la France

Éléments pour adapter la gestion des milieux

Cette étude, conduite sur une période de cinq années, a été réalisée sur quatre territoires représentatifs des paysages méditerranéens rencontrés dans la région. Après une présentation analytique du régime alimentaire de chaque espèce suivie, en relation avec l'évolution de la disponibilité saisonnière des ressources selon les sites, les auteurs s'attachent à formuler des préconisations concrètes pour favoriser ces espèces dans la gestion des milieux, qu'ils soient naturels ou agricoles.

D. Roux, J.-M. Boutin



Supplément détachable en pages centrales.

La nouvelle loi chasse du 7 mars 2012
Commentée par Annie Charlez,
chef de la Mission Conseil juridique de l'ONCFS



Le printemps des textes cynégétiques

Le printemps 2012 a encore vu se succéder des lois (chasse et armes à feu), des ordonnances (Code forestier, Code de la sécurité intérieure...), ainsi que de nombreux textes réglementaires, décrets et arrêtés. En outre, la jurisprudence est encore venue modifier le droit applicable à la chasse. Le présent article fait le point sur ces nouveautés importantes.

A. CHARLEZ



Des agents des Eaux & Forêts aux inspecteurs de l'environnement

L'ordonnance 2012-34 va apporter des changements aux pouvoirs de police judiciaire des inspecteurs de l'environnement (ONCFS, ONEMA, parcs nationaux), agents qui relèvent jusqu'à présent du régime du commissionnement au titre des Eaux & Forêts. L'objet de cet article est de montrer : l'harmonisation des prérogatives de police judiciaire entre les agents de ces trois établissements ou catégorie d'établissements, les nouvelles prérogatives, la cohérence et la continuité avec le corpus antérieur du commissionnement au titre des eaux et forêts dont les agents de l'ONCFS avaient hérité.

B. CINOTTI